

Directive relative au règlement d'examen professionnel de Technicienne / Technicien¹ en opérations des marchés financiers

Swiss Financial Analysts Association - SFAA

Feldstrasse 80

8180 Bülach

Tel 044 872 35 40

info@sfaa.ch

www.sfaa.ch

¹ Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

Table des matières

1. Introduction	3
1.1 But de la directive	3
1.2 Destinataires.....	3
1.3 Validité.....	3
2. Profil professionnel et compétences.....	3
3. Conditions d'admission	3
4. Examen.....	3
4.1 Exigences.....	3
4.2 Epreuves	4
4.3 Objet des épreuves	4
5. Organisation.....	4
5.1 Publication	4
5.2 Inscription	4
5.3 Frais d'examen	4
5.4 Acteurs	5
5.5 Matériel autorisé	5
5.6 Voies de droit.....	5
6. Dispositions finales	6
7. Annexe : Compétences professionnelles du FMT	7

Se fondant sur le chiffre 2.21 du Règlement d'examen professionnel de Technicienne / Technicien en opérations des marchés financiers du 18.10.2017, la Commission d'examen édicte la Directive suivante:

1. Introduction

1.1 But de la directive

La présente directive commente ou complète le règlement d'examen. Si un principe ou une règle sont déjà définis ou expliqués dans le règlement d'examen, cette directive y fait référence mais ne les répète pas.

1.2 Destinataires

La qualification de technicien en opérations des marchés financiers (FMT) s'adresse aux professionnels prestataires de services dans le domaine du support opérationnel des activités liées à la gestion, au négoce, à la conservation et à l'administration d'instruments financiers, (middle et back office, informatique, gestion et contrôle des risques, compliance et révision interne et externe) ainsi qu'aux personnes du front office intéressées à approfondir leurs connaissances dans le domaine du support.

1.3 Validité

Au moment de la publication de l'examen, les directives valables pour l'examen annoncé sont publiées sur le site internet de la SFAA (www.sfaa.ch).

2. Profil professionnel et compétences

Le profil professionnel est indiqué au chiffre 1.2 du règlement d'examen.

Les compétences professionnelles et les critères de performance sont détaillés dans l'annexe du présent document.

3. Conditions d'admission

Est admis aux examens celui qui remplit les conditions décrites au chiffre 3.3 du règlement d'examen.

4. Examen

4.1 Exigences

En plus des connaissances théoriques de base, les candidats doivent maîtriser des connaissances et un savoir-faire orientés vers la pratique.

4.2 Epreuves

Les deux épreuves de l'examen sont décrites au chiffre 5.1 du règlement d'examen.

4.3 Objet des épreuves

Les deux épreuves portent sur la totalité des domaines de compétences et des compétences professionnelles décrites dans l'annexe de la présente directive,

Pour réussir une épreuve, le candidat doit avoir réalisé au moins 50.5% des points requis.

5. Organisation

5.1 Publication

Les examens sont annoncés sur le site de la SFAA (www.sfaa.ch) au moins 5 mois avant le début des examens.

5.2 Inscription

L'inscription s'effectue au moyen des formulaires d'inscription ad-hoc. La version imprimée et signée des formulaires d'inscription et toutes les annexes sont à déposer auprès du secrétariat de la SFAA avant l'expiration du délai fixé pour l'inscription.

Par son inscription, le candidat déclare accepter la directive et les émoluments d'examen tels que mentionnés dans la publication.

5.3 Frais d'examen

Les émoluments d'examen sont facturés selon le chiffre 3.4 du règlement d'examen.

Pour toutes explications et décisions relatives à l'admission, un émolument est également facturé.

La finance d'inscription pour les examens (1 session complète) s'élève à CHF 1'300. En cas de répétition d'une session, il sera perçu une taxe de CHF 650 pour la répétition d'une épreuve et de CHF 1'300 pour la répétition de deux épreuves.

En cas d'acceptation d'une réclamation fondée d'un candidat à l'encontre d'un examen antérieur, les émoluments d'examen pour une inscription effectuée à titre provisionnel pour répéter l'examen seront entièrement remboursés.

5.4 Acteurs

L'organe responsable de l'examen est la Swiss Financial Analysts Association SFAA, qui nomme les membres de la commission d'examen, selon le chiffre 2.11 du règlement d'examen. Les tâches de la commission d'examen sont mentionnées sous le chiffre 2.2 du règlement d'examen.

Le secrétariat de la SFAA est situé à Bulach, Feldstrasse 80. Il peut être appelé au numéro 044 872 35 40 ou joint par mail à info@sfaa.ch.

La liste des experts est disponible sur le site de la SFAA (www.sfaa.ch).

5.5 Matériel autorisé

A l'exception des questions et réponses d'anciens examens, les examens sont à livre ouvert.

Cependant :

- Tous les moyens de communication doivent être éteints ou non disponibles ;
- Les supports doivent être en complète autonomie, aucun chargement de batterie n'est autorisé durant l'examen.
- Aucun fichier ni aucun répertoire ne peuvent être protégés par un mot de passe. Les surveillants doivent avoir un accès complètement libre à tous les fichiers, sans aucune restriction d'aucune sorte.

Le temps nécessaire aux surveillants pour vérifier les dispositions ci-dessus n'est pas déductible, ce qui signifie que la durée de l'examen ne sera pas modifiée à cause d'une vérification. En cas de doute, les surveillants sont autorisés à confisquer les supports électroniques d'un candidat.

La violation d'une des dispositions ci-dessus peut entraîner l'exclusion des examens.

5.6 Voies de droit

De plus amples explications concernant les voies de droit sont décrites dans le règlement d'examen au chiffre 7.3.

Vous trouvez des explications supplémentaires sur le site web du SEFRI (www.sefri.admin.ch).

6. Dispositions finales

Les présentes directives (y compris la vue d'ensemble des compétences opérationnelles FMT) entrent en vigueur pour la première fois aux examens de novembre 2019.

Bülach, le 24.04.2019



Prof. Dr. Martin Hoesli
Président de la Commission d'examen



Dr. Andreas Jacobs
CEO SFAA

7. Annexe : Compétences professionnelles du FMT

1) Analyser son environnement de travail

Description du domaine de compétences :

Le FMT analyse son environnement de travail en perpétuelle évolution. Il adapte ses tâches en tenant compte de l'organisation et de l'infrastructure utilisées pour la négociation et le traitement post-négociation des transactions sur instruments financiers, des caractéristiques propres de l'instrument financier, et du type d'opération. Il s'adapte rapidement à l'évolution des réglementations nationales et internationales.

Le FMT reconnaît les principales tâches à effectuer à chaque étape des processus de traitement des opérations sur instruments financiers. Il situe clairement le rôle et les responsabilités de chaque intervenant au sein de ces processus.

Compétences :

- Maîtriser les caractéristiques des instruments financiers utilisés les plus fréquemment par les clients.
- Reconnaître le rôle et le fonctionnement des instruments financiers.
- Interpréter les principales opérations pouvant avoir lieu sur les instruments financiers.
- Identifier le réseau d'intervenants internes et externes pour traiter une transaction sur instrument financier et lors d'opérations sur titres.
- Situer ses tâches et celles de ses collègues dans les processus opérationnels de l'institution.
- Adapter ses tâches à la réglementation et à son évolution.

Critères de performance

- décrire les instruments financiers utilisés le plus fréquemment par ses clients (money market, actions, obligations, forward, future, options vanille, fonds de placement, produits structurés) selon leurs caractéristiques juridiques et économiques
- reconnaître les principaux facteurs qui influencent le prix de ces instruments financiers et d'analyser l'impact d'une modification de ces facteurs sur le prix
- définir la structure des flux de trésorerie de ces instruments financiers
- expliquer l'utilité de ces instruments financiers pour le financement de l'économie, le transfert des risques et la gestion de portefeuilles
- expliquer les principales opérations pouvant avoir lieu sur le marché primaire et secondaire d'un instrument financier ainsi que leur processus de traitement
- d'analyser les impacts d'une opération sur titres dans le portefeuille du client et les actions à entreprendre par l'institution pour traiter cette opération
- interpréter les informations sur les standards de marché, la réglementation et les codes de conduite s'appliquant au négoce d'un instrument financier dans un pays particulier
- traiter les tâches sous sa responsabilité en reconnaissant les principes organisationnels et d'infrastructure des marchés primaire et secondaire de l'instrument financier
- identifier le rôle et les responsabilités de chaque intervenant du réseau externe (émetteur, contrepartie, banque dépositaire, dépositaire central, contrepartie centrale et chambre de compensation, banque centrale, autorité de surveillance, etc.) et du réseau interne (statuts des clients et fonctions de son institution) impliqué dans le traitement d'une opération sur instrument financier
- déterminer les tâches à effectuer à chaque étape du processus de traitement d'une transaction sur instrument financier et d'une opération sur titres avec et sans décision de gestion
- expliquer son rôle et ses tâches ainsi que ceux de ses collègues dans le processus traitement d'une

opération

- utiliser de manière ciblée et adéquate le vocabulaire technique relatif à un instrument financier et à l'infrastructure des marchés
- rechercher et analyser de manière autonome des informations nécessaires à son action dans le processus opérationnel
- mettre à jour et adapter ses tâches en fonction de l'évolution des normes nationales et internationales ainsi que des standards du marché

2) Traiter les opérations résultant de transactions (négoce) sur instruments financiers

Description du domaine de compétences :

Le FMT traite les opérations de facturation, de compensation, et de règlement des transactions sur instruments financiers selon les processus en vigueur dans son institution. Il réconcilie les mouvements et les positions cash et titres enregistrés dans les livres de l'institution avec les correspondants.

Lorsque ces opérations post-négociation sont automatisées, le FMT vérifie qu'il n'y a pas d'erreur dans le processus de traitement et valide l'opération. S'il identifie une erreur, il entreprend toutes les actions nécessaires à sa rectification, conformément aux directives de son institution.

Le FMT gère les suspens des opérations sous sa responsabilité selon une approche orientée risque.

Compétences :

- Effectuer le suivi de la bonne fin des transactions ordonnées par la clientèle.
- Réconcilier les transactions effectuées par les traders avec les contreparties.
- Facturer des transactions dans la devise ordonnée par le client.
- Effectuer le suivi du processus de compensation des transactions et des appels de marges.
- Instruire et suivre le règlement des transactions.
- Appliquer les principes comptables associées aux transactions.
- Réconcilier les mouvements et les positions cash et titres avec les correspondants.
- Gérer les suspens selon une approche orientée risque.
- Gérer les erreurs de traitement d'une opération.
- Se conformer aux normes d'éthique et d'intégrité

Critères de performance

- identifier le moyen le plus adéquat pour transmettre une confirmation de transaction aux clients et aux contreparties en fonction de l'infrastructure disponible sur le marché de l'instrument traité
- analyser les impacts pour l'institution d'une transaction effectuée à titre de principal, d'agent ou d'arrangeur
- s'assurer du bien-fondé d'une transaction par le biais de la réconciliation des confirmations de transaction
- rechercher les origines d'anomalies découvertes lors du processus de réconciliation
- entreprendre les démarches nécessaires auprès des intervenants internes et des contreparties pour corriger les anomalies
- calculer le montant brut d'une transaction sur instrument financier
- appliquer les frais et les impôts ou tout autre élément (coupon couru par exemple) qui va affecter le montant à payer ou à recevoir
- appliquer les règles d'imposition sur le droit de timbre suisse lors de la facturation d'une transaction

- transmettre une opération de change lorsque la devise de facturation demandée par le client est différente de la devise de transaction
- gérer et comptabiliser les erreurs de transaction
- identifier les différentes étapes du processus de compensation des transactions
- calculer le montant net des transactions compensées selon les standards du marché concerné et du modèle de ségrégation utilisé auprès de la chambre de compensation
- reconnaître les mesures utilisées par les chambres de compensation pour gérer le risque de contrepartie (calcul de marge, collatéral, appel de marge)
- appliquer les standards de marché pour régler les transactions sur instrument financier
- prioriser les suspens de règlement de transaction selon une approche orientée risque
- identifier les risques liés aux activités d'exécution de l'institution et les moyens pour les gérer
- définir les écritures comptables relatives à une transaction
- calculer une position titres auprès d'un dépositaire selon le type de reporting utilisé (date de transaction, positions réglées, et positions en date contractuelle de règlement)
- analyser les informations se trouvant dans les messages SWIFT pour réconcilier des mouvements et positions cash et titres
- identifier des erreurs de traitement d'une transaction et leur gravité en matière de risque
- rechercher l'origine des erreurs de traitement
- évaluer les conséquences de l'erreur en termes d'exposition aux risques marché, de crédit, juridique, de liquidité et de réputation pour son institution
- entreprendre de manière autonome toutes les actions nécessaires pour corriger les erreurs
- fournir les informations et les données aux intervenants concernés par l'erreur
- proposer des mesures d'amélioration empruntées si nécessaire à d'autres processus opérationnels sur instruments financiers
- identifier une exception ou une opération complexe
- déterminer les tâches à effectuer pour traiter l'exception ou l'opération complexe
- rechercher de l'information auprès des spécialistes concernés
- effectuer manuellement le traitement de l'exception ou de l'opération complexe
- appliquer l'ensemble de mesures et de règles des organes dirigeants de l'institution afin d'assurer le bon fonctionnement du traitement des opérations (gouvernance)
- informer la hiérarchie selon le processus d'escalation en vigueur dans l'institution lors de suspicion d'opérations non conformes à la réglementation ou aux codes de conduite.

3) Conserver et administrer des actifs de la clientèle

Description du domaine de compétences :

Le FMT traite les opérations liées aux services offerts par une banque dépositaire (custodian) pour la conservation et l'administration de titres, à savoir :

- les opérations sur titres, avec et sans décision de gestion, en appliquant les standards de marché (CAJWG),
- les transferts titres et cash ordonnés par la clientèle dans un contexte suisse et international,
- les opérations relatives aux transactions de prêt/emprunt de titre et de repo,
- la gestion du collatéral relatif aux transactions effectuées par l'institution pour son propre compte ou celui de ses clients,

- la récupération d'impôts à la source selon les CDI en vigueur.

Le FMT applique les principes réglementaires pour valoriser les positions titres des clients et de l'institution et établit des rapports sur la performance des portefeuilles des clients.

Compétences :

- Appliquer les standards de marché pour traiter des opérations sur titres.
- Transférer des titres dans un contexte suisse et international.
- Effectuer des paiements dans un contexte suisse et international.
- Appliquer les principes réglementaires pour la comptabilisation et la valorisation des positions titres.
- Procéder à la récupération d'impôt à la source selon les CDI en vigueur.
- Traiter les opérations liées aux prêts et emprunts de titres.
- Traiter les opérations liées aux opérations de repo/reverse repo.
- Gérer le collatéral.
- Etablir des rapports sur la performance des portefeuilles de clients.

Critères de performance

- différencier le rôle et les responsabilités d'un dépositaire central de titres (CSD) et d'une banque dépositaire (custodian)
- analyser les liens existants entre les custodian et les dépositaires centraux (pyramide de détention de titres)
- analyser les impacts pour les clients et l'institution d'une organisation avec des comptes omnibus vs des comptes ségrégués
- différencier les opérations sur titres avec et sans décision de gestion
- appliquer les standards de marché (CAJWG) pour traiter les opérations sur titres
- calculer les droits des clients suite à une opération sur titre à partir des informations transmises par les émetteurs
- suivre la gestion des transactions lors d'opérations sur titres selon les standards de marché
- analyser les risques liés à des erreurs de traitement d'opérations sur titres
- réceptionner des titres de clients provenant d'une autre institution
- instruire et suivre le transfert de titres ordonné par les clients dans un contexte suisse et international
- gérer les suspens de livraison de titres selon une approche orientée risque
- effectuer des paiements en francs suisses en fonction des services disponibles en Suisse (Internet, LSV, DTA, Carte, Cheque)
- effectuer des transferts en Euro
- effectuer des transferts dans une devise autre que l'Euro en Europe
- effectuer des transferts dans d'autres devises (y compris des devises non convertibles)
- analyser les risques liés aux transferts de cash (légaux, contrepartie et opérationnels)
- différencier le marked-to-market et le marked-to-model pour valoriser des positions titres
- appliquer les principes comptables pour valoriser les positions titres détenues pour le compte de l'institution
- analyser les impacts de l'application de ces principes de valorisation dans le compte PP de l'institution
- interpréter les positions titres du bilan et du hors-bilan d'une banque
- récolter la documentation requise pour la récupération d'impôt

- calculer le montant d'impôt à récupérer selon la CDI en vigueur
- transmettre la demande de récupération d'impôt à qui de droit
- réceptionner et comptabiliser le montant d'impôt récupéré
- distinguer les différents types de transactions de prêts de titres
- analyser les problématiques fiscales des transactions de prêt et d'emprunt de titres (SLB)
- identifier les différents mécanismes de marché des prêts/emprunts de titres (SLB)
- analyser les risques liés aux transactions de prêts/emprunts de titres (SLB)
- comptabiliser une transaction de prêts/emprunts de titres selon le rôle joué par l'institution
- calculer le montant de collatéral à livrer et à recevoir dans une transaction de repo ou de SLB
- calculer le montant de rémunération provenant d'une transaction SLB et Repo
- valoriser le collatéral selon les contrats en vigueur
- calculer les principaux indicateurs utilisés par le marché pour mesurer la rentabilité d'un portefeuille sur une période donnée
- interpréter les principaux indicateurs utilisés par le marché pour mesurer la performance ajustée au risque d'un portefeuille
- effectuer une analyse d'attribution de performance d'un portefeuille

4) Renseigner les clients et les interlocuteurs sur des questions opérationnelles

Description du domaine de compétences :

Dans le cadre de ses activités, le FMT répond aux questions opérationnelles de ses clients et de ses interlocuteurs ou les redirige vers les spécialistes.

Le FMT participe à la recherche de solutions opérationnelles sur mesure pour les clients en collaboration avec les spécialistes des différentes fonctions de l'institution.

Compétences :

- Répondre aux questions opérationnelles des interlocuteurs.
- Orienter ses interlocuteurs vers les spécialistes.
- Contribuer au développement de solutions opérationnelles pour les clients.
- Assurer la liaison avec les contreparties.
- Être respectueux de l'environnement en privilégiant des solutions à caractère durable et renouvelable.

Critères de performance

- cerner la question ou le besoin dans l'environnement opérationnel, réglementaire et organisationnel
- prioriser les questions selon leur degré d'urgence
- fournir dans les délais des réponses aux questions opérationnelles des clients, des contreparties et des collègues en adaptant son vocabulaire aux différents interlocuteurs
- communiquer efficacement au moins dans 2 langues, dont l'anglais, par écrit et par oral
- enregistrer les questions posées et les actions entreprises selon les directives en vigueur au sein de son institution
- argumenter ses réponses de manière précise et ciblée
- selon la nature des questions opérationnelles, diriger ses interlocuteurs vers les spécialistes internes ou externes adéquats

- analyser les demandes de solutions opérationnelles impliquant ses activités
- informer la hiérarchie lorsqu'une solution est contraire à la réglementation ou aux codes déontologiques
- contribuer à élaborer des solutions opérationnelles performantes ciblées sur les besoins des clients
- collaborer de manière étroite avec les spécialistes des différentes fonctions
- garantir le flux régulier d'informations avec les contreparties
- rechercher de l'information pertinente auprès des spécialistes adéquats
- évaluer les solutions envisagées au moyen de critères d'efficacité opérationnelle en collaboration avec les spécialistes des différentes fonctions de l'institution
- promouvoir des solutions opérationnelles éthiques et sociales et visant à réduire l'empreinte écologique (organiser les réunions par vidéo conférence avec les contreparties à l'étranger, minimiser l'impression de papier, tri sélectif, etc.)